

I. Dispositions générales

1. Définitions
2. Identification du prestataire de service
3. Portée et applicabilité des Conditions générales et Conditions particulières
4. Liste de prix

II. Utilisation des Services

5. Admission aux Services
6. Accès et utilisation des Services
- 6.1. Obligation d'utilisation d'un Appareil et d'un accès internet adéquats
- 6.2. Sécurité
- 6.3. Exécution des transactions
- 6.4. Comptabilisation et preuve des transactions
7. Fonctionnement de CCP Connect
- 7.1. Accès et authentification
- 7.2. Fonctionnalités
- 7.3. Blocage
8. Fonctionnement de CCP Mobile
- 8.1. Accès et authentification
- 8.2. Fonctionnalités
- 8.3. Blocage
9. Limites d'utilisation des Services

III. Dispositions diverses

10. Résiliation de l'Abonnement par l'Abonné
11. Résiliation de l'Abonnement par l'Entreprise
12. Limitation géographique d'accès
13. Responsabilités de l'Entreprise
14. Responsabilités de l'Abonné
15. Enregistrement et transmission des données à caractère personnel
16. Propriété intellectuelle
17. Communications Commerciales
18. Modification des Conditions particulières

I. Dispositions générales

1. Définitions

- l'« Abonné », tout titulaire, co-titulaire, mandataire ou représentant légal du titulaire, le cas échéant, d'un Compte ayant conclu un Abonnement avec l'Entreprise ;
- l'« Abonnement », la convention conclue entre l'Entreprise et l'Abonné pour l'accès aux Services ;
- un « Appareil », tout outil informatique et/ou de télécommunication tel qu'ordinateur, tablette, téléphone mobile etc. permettant à l'Abonné d'accéder à et d'utiliser les Services ;
- « CCP Connect », le service mis à la disposition de l'Abonné par l'Entreprise via le Site permettant d'accéder aux services télématiques bancaires offerts par l'Entreprise et énoncés sous l'article 7.2 ;
- « CCP Mobile », l'application que l'Entreprise met à la disposition de l'Abonné pour accéder via certains types d'Appareils aux services télématiques bancaires offerts par l'Entreprise et énoncés sous l'article 8.2 ;
- le « Compte », le compte chèque postal (ccp) ouvert auprès de l'Entreprise et référencé par l'Abonné dans la Demande d'Accès ;
- Le « Compte Epargne », le compte d'épargne offert par et sous la responsabilité du Partenaire dans la cadre du Partenariat ;

- les « Conditions générales », les conditions générales applicables aux services financiers postaux de l'Entreprise disponibles sur le Site ;
- les « Conditions particulières », les présentes conditions particulières applicables à CCP Connect et CCP Mobile ;
- la « Demande d'Accès », la demande par laquelle tout titulaire, cotitulaire, mandataire ou représentant légal du titulaire d'un Compte sollicite la conclusion d'un Abonnement avec l'Entreprise ;
- l'« Entreprise », POST Luxembourg, établissement public créé par la loi modifiée du 10 août 1992, ayant son siège au 20 rue de Reims, L-2417 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro J28, représenté par son Comité de Direction actuellement en fonction ;
- la « Helpline », le service auquel l'Abonné peut s'adresser pour tous renseignements nécessaires à la connexion et l'utilisation de CCP Connect et de CCP Mobile et dont les coordonnées sont reprises à l'article 2 ;
- les « Identifiants », l'ensemble des informations et des données informatiques permettant l'authentification de l'Abonné et son accès aux Services, incluant les numéros d'identification, le mot de passe personnel et les codes de sécurité transmis par l'Entreprise ou par LUXTRUST, le cas échéant ;
- la « Liste de prix », la liste de prix applicables aux services financiers postaux telle que définie dans les Conditions générales ;
- « LUXTRUST », la société LUXTRUST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-8308 Capellen, 13-15 Parc d'Activités, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B112.233 ;
- la « Notification », le courrier recommandé adressé par l'Entreprise à l'Abonné conformément aux Conditions générales ou respectivement par l'Abonné à l'Entreprise à l'adresse mentionnée à l'article 2 ci-dessous ;
- le « Partenaire », la Banque Raiffeisen SC, société coopérative de droit luxembourgeois, autorisée en tant qu'établissement de crédit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B20128, partenaire de l'Entreprise dans le cadre du Partenariat, ensemble avec les Caisses Raiffeisen affiliées ;
- le « Partenariat », l'accord cadre de partenariat conclu entre l'Entreprise et son Partenaire par lequel l'Entreprise et le Partenaire mettent en commun des ressources afin d'élargir la gamme des services offerts par l'Entreprise.
- les « Services », les services CCP Connect et CCP Mobile ou le service CCP Connect seulement, mis à la disposition de l'Abonné par l'Entreprise, permettant d'accéder aux services télématiques bancaires offerts par l'Entreprise ; et
- le « Site », le site internet de l'Entreprise www.post.lu. Les termes définis dans les Conditions générales et utilisés dans le présent document font partie intégrante des Conditions particulières.

2. Identification du prestataire de service

POST Luxembourg
POST Finance
Bureaux : 20 rue de Reims, L-2417 Luxembourg
Registre de Commerce Luxembourg : J 28
E-mail: contact.finance@post.lu
Site internet : www.post.lu
Téléphone: +352 8002 8004 ou bien +352 2462 8004
Fax : +352 40 78 37

3. Portée et applicabilité des Conditions générales et Conditions particulières

- 3.1 Les Conditions particulières s'appliquent à tous les Abonnements. Les Conditions générales s'appliquent dans la mesure où les Conditions particulières n'y dérogent pas. L'Abonné prend note que le fait de se connecter aux Services entraîne nécessairement l'acceptation des Conditions générales et des Conditions particulières ainsi que de leurs mises à jour ou modifications communiquées ultérieurement.
- 3.2 L'Abonné est en droit de réclamer à tout moment un exemplaire des Conditions générales et des Conditions particulières en vigueur et/ou de les consulter sur le Site.

4. Liste de prix

- 4.1 Toutes les transactions effectuées via l'accès et l'utilisation des Services sont facturées suivant la Liste de prix.
- 4.2 Tous les coûts et frais d'équipements et/ou de raccordements éventuels, ainsi que les frais de communications électroniques relatifs à l'accès et l'utilisation des Services restent à la charge exclusive de l'Abonné

II. Utilisation des Services

5. Admission aux Services

- 5.1 Toute personne physique ou morale, en tant que titulaire, cotitulaire, mandataire ou représentant légal d'un titulaire d'un Compte, est en droit de solliciter l'accès aux Services, au travers d'une Demande d'Accès. L'Entreprise reste néanmoins libre d'accepter ou de refuser la Demande d'Accès en fonction des circonstances propres à chaque demande et/ou de la soumettre à des conditions supplémentaires, sans indication de motif.
- 5.2 L'accès aux Services se fait sur base d'un Abonnement conclu pour une durée indéterminée.

5.3 Mandat, procuration et représentation légale

- 5.3.1 Le mandataire d'un Compte ne pourra faire une Demande d'Accès qu'en présence et sous réserve d'obtention de l'accord écrit du titulaire ou, le cas échéant, d'un co-titulaire du Compte désigné dans la Demande d'Accès concernant la faculté accordée au mandataire d'accéder aux dits Comptes ainsi qu'à l'historique des Comptes concernés via les Services. Le mandataire qui aura obtenu un tel accord pourra conclure un Abonnement pour pouvoir utiliser les Services et disposer de ses propres Identifiants. L'accès n'est accordé que pour les Comptes indiqués dans l'Abonnement et sur lesquels le mandataire dispose d'un pouvoir.
- 5.3.2 Le co-titulaire qui autorise l'accès aux Comptes via les Services à un mandataire s'engage à informer son (ses) co-titulaire(s) et tiendra l'Entreprise quitte et indemne de tout dommage éventuel résultant de la non-information du (des) co-titulaire(s).
- 5.3.3 Le titulaire ou co-titulaire qui autorise l'accès aux Comptes via les Services à un mandataire est responsable des transactions effectuées par ce mandataire via les Services.
- 5.3.4 La procuration au(x) Compte(s) via les Services accordée à un mandataire peut être révoquée à tout moment par écrit par le titulaire ou, le cas échéant, le co-titulaire des Comptes désignés.

Cette révocation ne sera toutefois opposable à l'Entreprise qu'à l'expiration d'un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de réception de la Notification par laquelle le titulaire ou, le cas échéant, le co-titulaire du(es) Compte(s) informe l'Entreprise de sa décision de révocation de l'autorisation préalablement accordée au mandataire.

- 5.3.5 Le titulaire ou le co-titulaire (le cas échéant) qui autorise(nt) l'accès aux Comptes via les Services au mandataire reconnaît et accepte que le mandataire ait un droit de regard général et illimité dans le temps sur son ou ses Comptes et notamment sur l'historique du ou des Comptes.
- 5.3.6 Le représentant légal du titulaire d'un Compte dont il a l'autorité parentale est en droit de solliciter l'accès aux Services au travers d'une Demande d'Accès. A la majorité révolue du titulaire du Compte ou en cas d'émancipation de ce dernier ou de déchéance de l'autorité parentale du représentant légal, le titulaire du Compte pourra demander à l'Entreprise de supprimer l'accès au Compte du représentant légal via les Services. Cette demande ne sera toutefois opposable à l'Entreprise qu'à l'expiration d'un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la date de réception de la Notification introduisant cette demande.

6. Accès et utilisation des Services

6.1 Obligation d'utilisation d'un Appareil et d'un accès internet adéquats

- 6.1.1 Il appartient à l'Abonné d'utiliser un Appareil permettant une utilisation des Services conformément aux présentes Conditions particulières. L'Entreprise ne pourra pas être tenue responsable en cas de difficulté de connexion sur le Site ou de mauvaise configuration de l'Appareil utilisé par l'Abonné ou d'Appareil ne présentant pas les configurations minimales requises pour supporter l'utilisation normale des Services.
- 6.1.2 Il appartient à l'Abonné de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son accès internet lui permettent l'accès aux transactions et fonctionnalités offertes par les Services.

6.2 Sécurité

- 6.2.1 L'Abonné déclare avoir connaissance de l'environnement internet et des risques inhérents aux programmes informatiques hostiles contre lesquels l'Appareil utilisé pour la connexion aux Services doit être protégé. L'Abonné prend les mesures nécessaires en vue de se protéger contre toute tentative de fraude informatique. Il doit notamment s'assurer avant toute connexion sur le Site que l'Appareil utilisé n'héberge pas de programmes informatiques hostiles (virus, cheval de Troie, etc.) et que l'Appareil utilisé est correctement protégé par les programmes informatiques adéquats et mis à jour régulièrement afin d'éviter l'intrusion de programmes informatiques hostiles.
- 6.2.2 A chaque connexion à CCP Connect, l'Abonné doit s'assurer de l'authenticité du Site en vérifiant la présence du certificat digital du serveur web dans son navigateur (browser).
- 6.2.3 L'Abonné s'engage à utiliser les Services conformément aux Conditions particulières. Il s'engage notamment à respecter strictement toutes les instructions relatives aux procédures d'accès et d'utilisation spécifiques à CCP Connect, à CCP Mobile et/ou au produit LUXTRUST ainsi qu'aux normes de sécurité, telles que décrites dans les Conditions particulières et dans les dispositions d'utilisation appropriées. En cas de réception d'un courriel douteux ou de tout autre soupçon quant à la sécurité d'utilisation des Services, l'Abonné s'engage à transmettre immédiatement un courriel à l'adresse électronique anti-phishing@post.lu de l'Entreprise.
- 6.2.4 L'Abonné s'engage à prendre toutes les mesures de prudence et de sécurité nécessaires à la bonne utilisation des Services. Ces mesures de sécurité doivent être prises tant au niveau de la préservation de ses Identifiants qu'au niveau de l'Appareil qu'il utilise. Il est notamment responsable de la préservation du

caractère secret de ses Identifiants, de la surveillance de son Appareil lors d'une connexion, des transactions de déconnexion et des contrôles anti-virus de son Appareil.

- 6.2.5 En cas d'anomalie de fonctionnement du Site, de perte ou vol de ses Identifiants ou en cas de survenance de tout risque de détournement de ceux-ci ainsi qu'en cas de transaction portée en compte à son insu ou par erreur, l'Abonné doit, par ordre chronologique :
- bloquer volontairement et immédiatement son accès CCP Connect et/ou CCP Mobile via la procédure prévue aux articles 7.3 et 8.3 des présentes;
 - Contacter sans délai la Helpline afin d'informer l'Entreprise des événements survenu et
 - Notifier à l'Entreprise l'ensemble des événements qui se sont produits par Notification sans délai et au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la date de l'événement considéré.
- 6.2.6 L'Abonné est responsable de toutes les conséquences liées à la perte, au vol et/ou au détournement de ses Identifiants à partir du moment où ils sont en sa possession jusqu'à la Notification à la Helpline.
- 6.2.7 En cas de vol, une plainte devra être déposée immédiatement par l'Abonné auprès de la police ou toute autre autorité compétente et une copie du récépissé du dépôt de plainte devra être envoyée sans délai à l'Entreprise par courrier recommandé à l'adresse indiquée à l'article 2 ensemble avec la Notification faite par l'Abonné à la Helpline.
- 6.2.8 En cas de perte, une déclaration de perte devra être notifiée par l'Abonné à la Helpline.
- 6.2.9 L'Entreprise n'assume aucune responsabilité pour les dommages imputables à des tentatives ou actes frauduleux de type hameçonnage (phishing), dévoisement (pharming) ou autres.
- 6.2.10 Sauf dans les cas où il s'est rendu coupable d'une fraude ou d'une négligence grave, l'Abonné, s'il est un consommateur, assume, jusqu'à la Notification prévue ci-dessus, les conséquences liées à la perte, au vol ou à son utilisation frauduleuse par un tiers, uniquement à concurrence d'un montant de 150 EUR.

6.3 Exécution des transactions

- 6.3.1 Toute exécution d'une transaction sur un Compte doit être confirmée par l'Abonné conformément à la procédure de validation en vigueur dans CCP Connect, respectivement CCP Mobile, en fonction de la transaction engagée.
- 6.3.2 Toute transaction non validée par l'Abonné ne sera pas exécutée.
- 6.3.3 L'Entreprise se réserve le droit de surseoir à l'exécution d'une ou de plusieurs transactions et de demander une confirmation écrite si des indices sérieux mettent en doute l'authenticité de l'ordre. Dans ce cas, l'Abonné supporte toutes les conséquences quelconques pouvant résulter du retard ou éventuellement du refus d'exécution.
- 6.3.4 Il est entendu qu'une transaction initiée via les Services ne sera exécutée que dans la mesure où le Compte à débiter présente une couverture suffisante lors de l'exécution de la transaction.
- 6.3.5 La réception dans CCP Connect d'une instruction de création, d'annulation ou de modification d'un ordre permanent de l'Abonné doit se faire au plus tard à 15h00 le jour ouvrable précédant la date du débit. L'Entreprise s'engage à exécuter l'instruction dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables suivant la Notification de cette instruction.
- 6.3.6 Tout ordre de virement pour un transfert à destination d'un compte qui n'est pas tenu dans les livres de l'Entreprise et que l'Entreprise reçoit un jour non ouvré ou après 15h00 un jour ouvrable est réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant.

6.4 Comptabilisation et preuve des transactions

- 6.4.1 Seule la composition préalable des Identifiants permet à l'Entreprise de vérifier l'authentification de l'Abonné. En conséquence, toute transaction effectuée moyennant le respect des modalités d'authentification des Services est réputée émaner de l'Abonné lui-même.

6.4.2 L'Abonné accepte que les enregistrements de l'Entreprise, quel que soit leur support matériel, constituent la preuve formelle et suffisante que les transactions ont été effectuées par l'Abonné lui-même. A cet égard, les enregistrements électroniques détenus par l'Entreprise et reprenant l'ensemble des transactions effectuées par le biais de CCP Connect et CCP Mobile constitueront un mode de preuve suffisant. Il appartiendra dès lors à l'Abonné, par dérogation à l'article 1341 du Code civil, d'apporter la preuve contraire.

6.4.3 L'Abonné reconnaît à la procédure de validation de transactions sur le Site la même valeur légale qu'une signature manuscrite. Par conséquent et sous réserve du respect de la procédure de validation, l'Abonné s'interdit de contester qu'il a consenti une transaction. S'il est possible à l'Abonné d'opposer à l'Entreprise l'imprimé de son opération faite à partir de son matériel informatique, il n'en reste pas moins que cet imprimé ne pourra à lui seul constituer la preuve définitive de la transaction, il devra être confronté à l'enregistrement de l'opération par l'Entreprise.

6.4.4 Les transactions financières réalisées via les Services et impliquant un mouvement sur le(s) Compte(s) sont indiquées sur les extraits de Compte. Ces extraits de Compte sont disponibles soit sous format papier, soit sous format électronique et téléchargeables au format PDF par l'Abonné via CCP Connect. L'Abonné déclare être informé que les extraits de Compte ne sont disponibles en version électronique pour consultation que pour une période limitée. L'Abonné qui souhaite conserver les extraits de Compte sur un support électronique, veille à télécharger de manière régulière les extraits de Compte et prend toutes les mesures nécessaires relatives à leur archivage électronique ou papier.

6.4.5 En raison des contraintes liées au fonctionnement des systèmes comptables et informatiques de l'Entreprise, il est possible que des ordres transmis ne soient pas comptabilisés en temps réel. Dès lors, les informations fournies lors des consultations du solde ont une valeur purement indicative et les copies imprimées de ces informations ne sont pas susceptibles d'être utilisées en tant que pièces officielles émanant de l'Entreprise.

7. Fonctionnement de CCP Connect

7.1 Accès et authentification

- 7.1.1 Pour utiliser CCP Connect, l'Abonné est tenu de se connecter directement au Site et non indirectement, par exemple, à travers des liens. Tout accès indirect par l'Abonné au Site se fait à ses propres risques et périls.
- 7.1.2 Pour s'authentifier ou valider les transactions effectuées via CCP Connect, l'Abonné utilise au choix :
- soit les procédés spécifiques à CCP Connect et mis à sa disposition par l'Entreprise ;
 - soit les procédés spécifiques à un certificat d'authentification fourni par LUXTRUST.
- 7.1.3 Lorsque l'Abonné se connecte à CCP Connect en utilisant les procédés spécifiques à CCP Connect, il s'identifie grâce à l'utilisation et la saisie des Identifiants fournis par l'Entreprise, à savoir un numéro d'identification, un mot de passe personnel ainsi que la saisie de plusieurs positions du code de sécurité.
- 7.1.4 Lorsque l'Abonné se connecte à CCP Connect en utilisant les procédés spécifiques au produit LUXTRUST, il s'identifie grâce à l'utilisation et la saisie des Identifiants fournis par LUXTRUST, à savoir un certificat d'authentification, un mot de passe personnel et un ou plusieurs codes personnels fournis par la société LUXTRUST.
- 7.1.5 L'Abonné pourra se référer aux informations communiquées sur le site internet de LUXTRUST (www.luxtrust.lu) et/ou contacter le helpdesk LUXTRUST dont les coordonnées sont indiquées sur le site internet de LUXTRUST pour toute question relative aux procédés spécifiques LUXTRUST, notamment concernant les composants matériels et/ou logiciels LUXTRUST.
- 7.1.6 Lors de la première utilisation, l'Abonné est tenu de modifier son mot de passe personnel. Il est seul

responsable du mot de passe choisi. Durant la durée de son Abonnement, l'Abonné est tenu de modifier régulièrement son mot de passe et dans tous les cas au moins une (1) fois par an.

7.1.7 L'Abonné est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver la confidentialité des Identifiants et de prendre toutes les mesures utiles en cas de doute ou de risque d'atteinte à la confidentialité de ses Identifiants.

7.1.8 L'Entreprise s'acquiesce valablement de son obligation d'information et de confirmation envers l'Abonné en lui expédiant des messages électroniques sur le site CCP Connect. L'Abonné s'engage à consulter avec une régularité suffisante les messages qui lui seront ainsi transmis. L'Abonné accepte de recevoir par voie de messages électroniques sur le site CCP Connect toutes informations susceptibles de l'intéresser ou de lui être utiles.

7.2 Fonctionnalités

7.2.1 Sans préjudice des conditions 7.2.4 et 7.2.5, CCP Connect est fourni uniquement en relation avec le(s) Compte(s) mentionné(s) dans l'Abonnement dont l'Abonné est titulaire, co-titulaire, mandataire ou représentant légal.

7.2.2 CCP Connect offre à l'Abonné de manière non exhaustive les fonctionnalités suivantes :

- consultation du solde et de l'historique des mouvements du/ des Compte(s) désigné(s) ;
- établissement d'ordres de virements à partir de ce(s) Compte(s) dans les limites d'utilisation de CCP Connect ;
- exportation et impression des mouvements de Compte(s) ;
- consultation du solde et de l'historique ainsi que rechargement et déchargement de la/des carte(s) VISA PrePaid de l'Abonné dans les limites prévues dans la Liste de prix ;
- création, modification et/ou annulation d'ordres permanents ;
- gestion des mandats relatifs aux domiciliations SEPA ;
- échange de courriels sécurisés entre l'Abonné et l'Entreprise ;
- gestion des limites d'utilisation des Comptes.

7.2.3 L'Entreprise informe l'Abonné par tous moyens appropriés des limites de transfert par transaction et/ou cumulatives ainsi que de toute suppression, modification et/ou ajouts de fonctionnalités qu'elle estime nécessaires.

7.2.4 Dans le cadre du Partenariat, il sera possible pour l'Abonné, sous certaines conditions, de demander au Partenaire via CCP Connect d'entrer en relation avec lui et/ou d'ouvrir un Compte Epargne auprès de lui. En cas d'entrée en relation avec le Partenaire, le Partenaire sera dans le cadre de cette relation le co-contractant exclusif de l'Abonné, à l'exclusion de l'Entreprise. L'acceptation de l'entrée en relation de l'Abonné avec le Partenaire est du ressort exclusif du Partenaire.

7.2.5 Néanmoins, dès lors que l'Abonné aura demandé l'ouverture d'un Compte Epargne et le Partenaire accepté cette ouverture de compte, l'Abonné pourra réaliser certaines opérations sur son Compte Epargne via CCP Connect.

L'Abonné pourra ainsi effectuer via CCP Connect les opérations suivantes auprès du Partenaire, en relation avec le Compte Epargne :

- consultation du solde et de l'historique des mouvements du Compte Epargne ;
- virements à partir du Compte Epargne vers le(s) Compte(s) de l'Abonné, dans le respect des conditions d'utilisation du Compte Epargne et du Compte ;
- virements à partir du ou des Comptes de l'Abonné vers le Compte Epargne dans le respect des conditions d'utilisation du Compte Epargne et du Compte.

L'Abonné est informé et accepte que les informations du solde et de l'historique des mouvements du Compte Epargne disponibles via CCP Connect sont exclusivement basées sur des données communiquées par le Partenaire. L'Entreprise n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations sur le Compte Epargne affichées sur CCP Connect et ne pourra en aucun cas être

tenu responsable d'un quelconque dommage causé du fait de l'affichage d'une information ou donnée erronée relative au Compte Epargne.

Par ailleurs, l'Abonné est informé que les informations du solde et de l'historique des mouvements du Compte Epargne disponibles sur CCP Connect sont mises à jour une fois par jour ouvré seulement. Dès lors, les opérations effectuées sur le Compte Epargne ne seront affichées et consultables sur CCP Connect que le jour ouvré suivant le jour où lesdites opérations ont été effectuées. L'Abonné reconnaît et accepte que la correcte exécution des opérations de débit et de crédit du Compte Epargne est de la responsabilité exclusive du Partenaire. Dans le cadre de l'exécution d'opérations de débit et de crédit sur le Compte Epargne, l'Entreprise agit en tant que simple mandataire de l'Abonné et son obligation se limite à transférer au Partenaire les instructions pour exécution des opérations depuis le Compte Epargne.

7.3 Blocage

7.3.1 L'Abonné peut temporairement bloquer son accès à CCP Connect en introduisant dans CCP Connect la date de début ainsi que la date de fin du blocage souhaité. L'application CCP Mobile activée le cas échéant dans CCP Connect n'est cependant pas concernée par ce blocage.

7.3.2 En cas d'oubli ou de perte du mot de passe CCP Connect, l'Abonné doit contacter la Helpline qui lui fournira, conformément à la procédure en vigueur, un nouveau mot de passe. En cas de perte ou vol du certificat LUXTRUST, l'Abonné doit se conformer aux modalités d'utilisation de LUXTRUST applicables.

7.3.3 L'Abonné est informé de ce blocage par tout moyen approprié.

7.3.4 L'Abonné ne pourra prétendre à aucune indemnisation du fait du blocage de son accès à CCP Connect pour quelque motif que ce soit.

8. Fonctionnement de CCP Mobile

8.1 Accès et authentification

8.1.1 Pour initialiser CCP Mobile, l'Abonné doit télécharger l'application CCP Mobile sur son Appareil et doit demander un accès à CCP Mobile dans CCP Connect. L'application lui fournit son code client CCP Connect et un code d'activation CCP Mobile valable uniquement lors de la première activation de CCP Mobile sur son Appareil.

8.1.2 Après le téléchargement de CCP Mobile sur son Appareil, l'Abonné est invité à créer un profil. Pour ce faire, il doit introduire un nom de profil ainsi qu'un nom de terminal de son choix. L'application lui demande ensuite le code client CCP Connect ainsi que le code d'activation CCP Mobile fourni lors de la demande d'activation de CCP Mobile via CCP Connect. L'Abonné doit ensuite choisir un nouveau mot de passe à quatre (4) chiffres qu'il utilisera ultérieurement pour se connecter à CCP Mobile et pour valider ses transactions. Ce mot de passe à quatre (4) chiffres est modifiable ultérieurement et sans limite via CCP Connect.

8.2 Fonctionnalités

8.2.1 CCP Mobile est fourni en relation avec tous le(s) Compte(s) mentionné(s) dans l'Abonnement stipulant les données spécifiques de l'Abonné et dont l'Abonné est titulaire, co-titulaire, mandataire ou représentant légal.

8.2.2 CCP Mobile offre de manière non-exhaustive les fonctionnalités suivantes :

- consultation du solde et de l'historique des mouvements du/des Compte(s) désigné(s) ;
- établissement d'ordres de virements à partir de ce(s) Compte(s) vers des bénéficiaires préalablement sauvegardés par l'Abonné dans CCP Connect et dans la limite d'utilisation de CCP Mobile ; et
- consultation, rechargement et déchargement de cartes VISAPrePaid de l'Abonné dans les limites prévues dans la Liste de prix.

8.3 Blocage

8.3.1 L'Abonné peut bloquer l'accès à CCP Mobile :

- via la procédure prévue dans CCP Connect ;

- par la désinstallation de CCP Mobile de son Appareil ;

- en contactant la Helpline ;

- en rentrant cinq (5) fois un mot de passe erroné.

8.3.2 En cas d'oubli ou de modification volontaire du mot de passe à quatre (4) chiffres de CCP Mobile, l'Abonné doit, via CCP Connect, demander un nouveau code d'activation CCP Mobile avec lequel il pourra instaurer un nouveau mot de passe à quatre (4) chiffres.

8.3.3 L'Abonné est informé de ce blocage par tout moyen approprié.

8.3.4 L'Abonné ne pourra prétendre à aucune indemnisation du fait du blocage de son accès à CCP Mobile pour quelque motif que ce soit.

9. Limites d'utilisation des Services

9.1 L'Entreprise informe l'Abonné par tous moyens appropriés des limites de transfert par transaction et/ou cumulatives ainsi que de toute suppression, modification et/ou ajout de fonctionnalité(s) dans les Services qu'elle juge nécessaires(s).

9.2 Les limites d'utilisation des Comptes dans le cadre des Services sont accessibles via CCP Connect et peuvent y être gérées par l'Abonné.

III. Dispositions diverses

10. Résiliation de l'Abonnement par l'Abonné

10.1 L'Abonnement pourra être révoqué par l'Abonné à tout moment sans indication de motif par Notification, par courriel via CCP Connect ou par demande écrite remise dans un Bureau de poste. Les ordres de transfert pouvant se trouver en cours d'exécution, de même que les ordres de transfert demandés pour une exécution postérieure à la révocation de l'Abonnement, seront toutefois exécutés.

10.2 Les Abonnements des mandataires sont valables jusqu'à leur révocation par le titulaire du Compte, la renonciation du mandataire ou tout autre événement qui met fin au mandat.

10.3 La limitation du pouvoir de signature du mandataire ou la révocation de ses pouvoirs opérée par le titulaire ou le cotitulaire du Compte après la signature d'un Abonnement par un mandataire doit être notifiée par lettre recommandée à l'Entreprise. La Notification entraînera la modification des accès du mandataire dans le délai prescrit à l'article 11.2 des Conditions générales. L'Entreprise n'est pas responsable pour les transactions éventuelles ordonnées par le mandataire avant la révocation de ses pouvoirs et portant une date d'exécution postérieure à la date de révocation.

11. Résiliation de l'Abonnement par l'Entreprise

11.1 L'Entreprise peut mettre fin à l'Abonnement moyennant un préavis de deux (2) mois.

11.2 Par dérogation au délai susmentionné, l'Entreprise a la faculté de mettre fin sans préavis au droit d'utilisation de CCP Connect et/ou de CCP Mobile, notamment dans tous les cas mentionnés ci-dessous :

- l'Entreprise a décidé de procéder au blocage d'un ou des Comptes auquel l'Abonné a accès via CCP Connect conformément aux Conditions générales ;
- sur demande d'une autorité judiciaire ;
- l'Entreprise l'estime nécessaire pour des raisons de sécurité ;
- une absence continue d'utilisation sur une durée de vingtquatre (24) mois ;

11.3 L'Abonné et le titulaire ou le co-titulaire du(des) Compte(s) concerné(s), le cas échéant, sont informés de cette résiliation par lettre recommandée.

12. Limitation géographique d'accès

L'Entreprise se réserve le droit de limiter géographiquement l'accès à tout ou partie des Services, notamment pour des raisons de sécurité.

13. Responsabilités de l'Entreprise

- 13.1 L'Entreprise apporte ses meilleurs soins à l'élaboration, l'exploitation, la continuité et la sauvegarde de la sécurité des Services. Elle peut procéder, sans indemnités et sans préavis, à des interruptions ponctuelles et raisonnables afin d'entretenir, de mettre à jour ou d'améliorer tout ou partie des Services.
- 13.2 L'Entreprise n'est pas responsable des dysfonctionnements des Services imputables à des défauts résultant du réseau internet ou de télécommunications, et, d'une manière générale, de toute origine non imputable à l'Entreprise.
- 13.3 L'Entreprise n'est pas responsable en cas de difficultés imputables au fonctionnement défectueux des certificats LUXTRUST. Ceci vaut également pour les dommages qui résulteraient de la perte ou du vol des certificats LUXTRUST dans le cadre d'un autre usage qu'aux fins des Services.
- 13.4 L'Entreprise demeure étrangère à tout litige pouvant survenir entre l'Abonné et un fournisseur de service internet, tant en ce qui concerne le caractère confidentiel du message transmis que la facturation du coût de transmission ou encore l'accès moyennant le réseau de télécommunication.

14. Responsabilités de l'Abonné

- 14.1 L'Abonné assume l'entière responsabilité de l'usage du système ainsi que des Identifiants, qui sont strictement personnels et intransmissibles. Il s'engage à ne pas les céder ou communiquer à des tiers et à aviser sans délai l'Entreprise en cas de perte ou de vol ou lorsqu'il aura constaté un usage frauduleux.
- 14.2 L'Abonné est seul responsable du dommage direct et indirect résultant d'un accès et/ou d'une utilisation illicite, incorrect(e) ou abusif(ve) de CCP Connect et/ou CCP Mobile ainsi que de telles tentatives, à la suite notamment du non-respect des consignes de sécurité définies dans les Conditions particulières et dans le système, et du fait de tiers.
- 14.3 Tous les coûts et frais d'équipements, de communications, télécommunications et autres frais nécessaires à la connexion aux Services, ainsi que toute autorisation y afférente sont à la charge de l'Abonné.
- 14.4 L'Abonné est seul responsable du respect des prescriptions légales et réglementaires locales, notamment lors de l'utilisation des Services à l'étranger. CCP Connect et CCP Mobile sont des produits potentiellement accessibles à partir du monde entier et chaque Abonné s'engage à vérifier la compatibilité des Services avec les prescriptions de son pays de résidence, du lieu d'utilisation des Services, ou du pays destinataire de ses transactions via les Services. L'Entreprise ne peut à cet égard être tenue responsable de négligences ou violations de prescriptions qui s'appliquent à l'Abonné ou à ses transactions.
- 14.5 Toutes informations quelconques sollicitées par l'Abonné via les Services seront transmises aux risques et périls de l'Abonné. En aucun cas l'Entreprise ne pourra être rendue responsable d'une mauvaise réception ou de la non-réception des informations qui sont transmises par elle à l'Abonné ou inversement.

15. Enregistrement et transmission des données à caractère personnel

En acceptant les Conditions particulières, l'Abonné autorise expressément l'Entreprise à traiter ses données à caractère personnel (y inclus notamment

son adresse TCP/IP et des informations sur les spécificités de l'appareil) et à les transmettre, dans le cadre de ses obligations légales et/ou contractuelles, aux commerçants, entreprises et aux autres organismes chargés de la gestion des Services, de la compensation et des autorisations relatives à ces dernières.

15bis Partenariat

- 15bis.1 Sans préjudice de la section 15 des présentes Conditions Particulières, dans le cadre du Partenariat, l'Abonné accepte et autorise l'Entreprise à transférer et/ou donner accès au Partenariaire à un certain nombre de données confidentielles et à caractère personnel le concernant afin de permettre l'entrée en relation de l'Abonné avec le Partenariaire. L'Abonné devra en tout état de cause reconfrmer son consentement au transfert des données le concernant au moment de la demande d'entrée en relation et/ou de la demande d'ouverture du Compte Epargne avec le Partenariaire. Les données visées plus haut sont des données d'identification et caractéristiques personnelles (telles que nom, prénom, date de naissance, adresse, etc.) et des données bancaires (à savoir le numéro du Compte de l'Abonné).
- 15bis.2 L'entrée en relation et l'ouverture d'un Compte Epargne avec le Partenariaire se fait uniquement à l'initiative de l'Abonné et aucune donnée confidentielle et/ou à caractère personnel le concernant ne sera transmise dans ce cadre tant que l'Abonné n'aura pas initié le processus de demande d'entrée en relation et/ou d'ouverture du Compte Epargne avec le Partenariaire.
- 15bis.3 L'Abonné est par ailleurs informé que, comme l'Entreprise, le Partenariaire est soumis à des obligations d'identification et de vérification de l'identité des clients, dans le cadre de ses obligations au titre de la législation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Afin de faciliter l'entrée en relation de l'Abonné avec le Partenariaire et d'assister le Partenariaire à se conformer à ses obligations, l'Abonné reconnaît et accepte que l'Entreprise communique les informations et documents pertinents d'identification de l'Abonné (tels que copie de sa pièce d'identité, etc.) au Partenariaire. Une telle communication d'information et de documents ne se fera que si l'Abonné a initié le processus de demande d'entrée en relation et/ou d'ouverture du compte partenaire avec le Partenariaire.
- 15bis.4 Les données relatives à l'Abonné qui seront transférées au Partenariaire seront utilisées par ce dernier dans l'unique but d'effectuer les opérations décrites ci-dessus. L'Abonné reconnaît cependant que, sauf faute grave ou dolosive, l'Entreprise ne pourra pas être tenue responsable d'un éventuel dommage, quel qu'il soit, qui serait causé à l'Abonné du fait de l'utilisation de ses données à caractère personnel par le Partenariaire.

16. Propriété intellectuelle

- 16.1 Sans préjudice de la mise à disposition des Services telle que prévue dans les présentes Conditions particulières, l'Entreprise ou la personne qui a conféré les droits d'utilisation à l'Entreprise se

réserve, l'une ou l'autre selon le cas, la titularité de tous les droits de propriété ainsi que de tous les droits de propriété intellectuelle (en ce compris les droits d'utilisation) aussi bien sur l'interface CCP Connect que sur l'application CCP Mobile, ainsi que sur tous les éléments les composant, notamment et sans limitation, sur les textes, illustrations et autres éléments figurant dans l'interface CCP Connect ou l'application CCP Mobile. L'interface CCP Connect, l'application CCP Mobile et plus généralement tous les logiciels et applications spécialisés mis à disposition de l'Abonné pour l'utilisation des Services sont protégés par la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données. L'Abonné s'engage à utiliser l'interface CCP Connect et l'application CCP Mobile dans le respect des dispositions de la loi susmentionnée.

- 16.2 L'Abonné n'acquiert aucun droit de propriété sur les logiciels, programmes, applications et modes d'emploi mis à sa disposition par l'Entreprise. Cette mise à disposition lui confère uniquement un droit d'utilisation. L'Abonné s'interdit d'en effectuer toute copie, altération, adaptation ou mise à disposition à des tiers, que ce soit à titre gratuit ou gracieux, sous peine de commettre un délit de contrefaçon sanctionné pénalement.
- 16.3 En cas de résiliation de l'Abonnement ou en cas de cession de son Appareil, l'Abonné s'engage à supprimer toutes les applications et tous les logiciels mis à sa disposition dans le cadre des Services qui seraient encore stockés sur son Appareil.
- 16.4 L'Entreprise se réserve le droit de poursuivre l'Abonné et de réclamer tous dommages et intérêts auxquels elle aurait droit du fait du non-respect par l'Abonné des dispositions reprises au présent chapitre.

17. Communications Commerciales

L'Abonné est informé et accepte expressément que des informations à caractère commercial peuvent être communiquées par l'Entreprise et/ou le Partenariaire via CCP Connect, par exemple sous forme de bannières publicitaires, aux fins notamment de promouvoir son image, ses produits et services actuels et futurs ainsi que ceux de ses partenaires commerciaux (et notamment ceux du Partenariaire) et ceux offerts par le Partenariat.

18. Modification des Conditions particulières

- 18.1 L'Entreprise peut modifier à tout moment les Conditions particulières, notamment pour tenir compte de contraintes techniques, fonctionnelles et opérationnelles et/ou de modifications législatives ou réglementaires.
- 18.2 Dans une telle hypothèse, l'Entreprise notifie à l'Abonné par simple lettre, avis sur l'extrait de Compte, courrier électronique ou tout autre moyen approprié l'existence de nouvelles conditions particulières. Leur date d'entrée en vigueur ne peut intervenir que deux mois après la notification.
- 18.3 En cas de modification apportée aux Conditions particulières, l'Abonné pourra, moyennant Notification dans les deux (2) mois suivant la notification au sens de l'article 17.1 résilier immédiatement et sans frais l'Abonnement sans qu'il puisse toutefois prétendre à une quelconque indemnité de ce fait. Une fois passé le délai de préavis de deux mois, la modification des Conditions particulières sera considérée comme étant acceptée par l'Abonné.

L'ABONNÉ RECONNAÎT EXPRESSÉMENT AVOIR LU ET ACCEPTE SANS RÉSERVE LES CONDITIONS PARTICULIÈRES AINSI QUE LES CONDITIONS GÉNÉRALES, EN CE COMPRIS LEUR CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ, LEUR CLAUSE DE PROTECTION DES DONNÉES ET LEUR CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION.

NOM ET PRÉNOM DE L'ABONNÉ

DATE

SIGNATURE DE L'ABONNÉ